



République Française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

***Arrêté portant constitution du Comité Technique Paritaire
de la commune et du C.C.A.S de Camon***

Le Maire de la Commune de CAMON, Président du C.C.A.S,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret 202-571 du 10 mai 2021 relatif au Comité Social Territorial des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2022 déterminant le nombre de représentants du personnel et le cas échéant, le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou des collectivités en cas de CST commun,

VU le procès-verbal du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection du 8 décembre 2022,

VU l'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 et l'élection de M. Stéphane TELLIEZ au fonction de Maire,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La composition du Comité Social Territorial de la Commune et du C.C.A.S de CAMON s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité :

Titulaires :

M. TELLIEZ Stéphane
Mme AUGUSTE Ariane
Mme PATOUX Stéphanie

Représentants du personnel :

Titulaires :

Mme LAURENT-CATELAIN Sabine
M. JEROME Vincent
Mme BRUVIER Claire

Suppléants :

Mme SCHLESSER-LELIEVRE Véronique
M. CARPENTIER Robert
M. MORTEL Jean-Marc

Suppléants :

Mme SABY Magali
Mme DUPLOUICH Christelle
M. GONCALVES Nicolas

Fait à CAMON, le 22 avril 2026

AR n°2026.04.023

Le Maire,
Stéphane TELLIEZ

